

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES ARRETES DU MAIRE**

**CIRC 2023-114 – Autorisation d'occupation du domaine public – déménagement rue Montalembert.**

Le Maire de MAÎCHE,

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2212-1,

VU le Code de la Route,

VU la demande de Mme TORNIER Mathilde en date du 27 novembre 2023,

CONSIDERANT la nécessité de réglementer le stationnement devant le 8 rue Montalembert pour permettre le bon déroulement d'opérations de déménagement,

**A R R E T E**

**Article 1 :** Le jeudi 30 novembre 2023, entre 07 heures et 19 heures, Mme TORNIER Mathilde est autorisée à occuper les 2 places de stationnement devant le 8 rue Montalembert afin d'y stationner les véhicules pour son déménagement.

A l'issue de ces opérations, les places devront être laissées propres et en état.

**Article 2 :** Les services de la ville mettront en place la signalisation pour matérialiser le présent arrêté.

**Article 3 :** La gendarmerie et la police municipale sont chargées de veiller à l'exécution du présent arrêté.

**Article 4 :** Ampliation du présent arrêté sera affichée sur le site internet de la ville et transmise à :

- Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Maîche,
- Monsieur le responsable des services techniques de la ville,
- Madame TORNIER Mathilde,
- Monsieur le responsable de la police municipale de la ville.

Maîche, le 27 novembre 2023

Le Maire,

Régis LIGIER



Publié sur le site internet le 28 novembre 2023